

Enquête

Al-Siyasa (Hadith al-Yawm), 17 juillet 1932.

Au Ministère de l'Instruction publique se déroule une enquête d'une gravité extrême, aux conséquences profondes, qui alarme ceux qui pensent du bien des affaires publiques en Égypte et qui s'imaginent qu'il y a là, en vérité, un enseignement et un ministère chargé de l'enseignement.

Au Ministère de l'Instruction publique se déroule une enquête que le Ministère ne dirige pas tout entier lui-même ; elle est conduite par une commission dont la moitié des membres appartient au Ministère, l'autre moitié étant répartie entre l'administration de l'Université, l'administration des Waqfs royaux et l'administration des instituts religieux. Cela signifie que le Ministère de l'Instruction publique ne se fait pas confiance à lui-même, qu'il ne se sent pas en paix avec ses propres gens, et qu'il ne juge pas bon que sa commission soit composée de ceux qui, en son sein, dirigent l'enseignement — au point qu'il doit leur adjoindre d'autres personnes, et arranger les choses dans cette commission à parts égales, de sorte que les hommes du Ministère, seuls, ne puissent y former une majorité ni y arrêter un avis décisif sans l'aide d'autrui.

Le Ministère de l'Instruction publique se renie donc lui-même, et vous pouvez me croire quand je vous assure qu'il n'a jamais rien réussi aussi bien qu'il a réussi ce reniement. Il est digne de ne pas se faire confiance, digne que les gens ne lui fassent pas confiance ; car il a perdu, semble-t-il, tout ce qui pouvait inspirer la confiance ou inviter à la tranquillité d'esprit. Ce n'est pas moi qui le prétends ou l'allègue : c'est le Ministère lui-même qui l'affirme, et qui en apporte mille preuves.

Voyez-le former sa commission de cette façon : il devient clair, pour l'homme perspicace comme pour le sot, qu'il ne se sent pas en paix avec ses propres hommes, et qu'il craint, si la commission était composée en tout ou en majorité d'entre eux, qu'ils ne soient injustes dans leur jugement, qu'ils ne favorisent leur propre Ministère et n'en disent pas la vérité. Or le Ministère veut la vérité, la veut tout entière, la veut sévère et tranchante ; car il veut fixer les responsabilités et punir les négligents d'une punition qui lui garantisse de bons résultats dans les années à venir.

Regardez-le ensuite, dans cette enquête même : contre qui enquête-t-il, contre qui dresse-t-il ce tumulte, autour de qui soulève-t-il ce vacarme, et sur qui jette-t-il ces soupçons infamants ? Contre tout le corps enseignant des écoles secondaires, tout le corps des directeurs des écoles secondaires, tout le corps des inspecteurs des écoles secondaires, puis contre l'Inspecteur général de l'enseignement secondaire et son adjoint.

Les professeurs, les directeurs, les inspecteurs, l'Inspecteur général et son adjoint — tous sont maintenant soumis à une enquête menée contre eux par une commission dont la moitié des membres ne sont même pas des hommes du Ministère. Et vous voudriez ensuite me faire croire que le Ministère de l'Instruction publique est digne de se faire confiance à lui-même, ou d'être digne de la confiance du peuple ?!

Et pour qui se fait cette enquête ? Pour le Ministre de l'Instruction publique et son Sous-secrétaire. Et où sont le Ministre de l'Instruction publique et son Sous-secrétaire ? L'un est parti en France pour se faire soigner, l'autre est parti en Angleterre pour se reposer, dit-on. Ne convenez-vous pas avec moi que le moins qu'on puisse dire du Ministère de l'Instruction publique, dans cette situation, c'est qu'il est risible ? Et si le Ministère de l'Instruction publique est risible, on ne doit attendre de lui ni instruction ni éducation ; car l'instruction et l'éducation n'ont rien de commun avec la comédie.

Le Ministère de l'Instruction publique ordonne une enquête sur les professeurs, les directeurs, les inspecteurs, l'Inspecteur général et son adjoint, et oublie d'ordonner une enquête sur le Ministre et le Sous-secrétaire. Car ce sont eux deux, et eux seuls, qui devraient être interrogés, et c'est sur eux que devrait porter l'enquête. Si les affaires publiques se déroulaient en Égypte comme il convient, le Conseil des ministres n'accepterait jamais qu'un ministre ordonne une enquête sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, pour s'embarquer, à peine sa décision signée, vers la France, afin de se faire soigner et de se reposer. Et si les affaires publiques se déroulaient en Égypte comme il convient, et si les intérêts du peuple étaient préservés dans ce pays comme ils le sont dans d'autres pays, le Conseil des ministres ne permettrait jamais que l'enseignement soit dirigé par un Sous-secrétaire qui, à peine a-t-il proposé la création de cette commission, s'embarque pour l'Angleterre afin de s'y reposer — si toutefois il est vrai qu'il y est allé pour se reposer.

Et où étaient le Ministre de l'Instruction publique, son Sous-secrétaire et le Secrétaire général du Ministère pendant toute l'année ? Où étaient-ils, à l'égard des professeurs, des directeurs, des inspecteurs, de l'Inspecteur général et de son adjoint, pour qu'ils ne découvrent leurs affaires qu'aujourd'hui, et demandent maintenant à une commission mixte de leur indiquer si ces gens ont accompli leur devoir ou y ont manqué ?

Ce que je sais, c'est que ces trois hommes ont passé leur année au Ministère de l'Instruction publique, qu'ils étaient en contact chaque jour avec l'Inspecteur général et son adjoint, et que cet Inspecteur général leur exposait chaque jour les affaires de l'enseignement secondaire sous toutes leurs formes. À quoi donc sert cette enquête, à quoi sert cet interrogatoire ? Et qu'est-ce que ce scandale, qu'aucun ministère soucieux de sa propre valeur et de sa dignité ne pourrait supporter, si le Président du Conseil se souciait de son ministère au lieu d'être absorbé par la poursuite des négociations ou par ses envolées vers la frontière ?

Pourtant, l'affaire du Ministère de l'Instruction publique n'a pas besoin d'une enquête — ou du moins pas d'une enquête de cette sorte — mais a besoin d'une autre enquête, ordonnée par le Conseil des ministres ou par le Parlement ; car le Ministère de l'Instruction publique est occupé par les affaires du bureau au détriment de l'enseignement. Et si je dis qu'il est occupé par le bureau, j'entends qu'il est détourné de l'enseignement par deux choses : l'une, la politique ; l'autre, la rivalité entre les hauts fonctionnaires.

Quant à la politique, elle se présente au Ministère de l'Instruction publique sous bien des formes et des couleurs. Et vous pouvez me croire, car je vous parle en connaissance de cause : il existe au Ministère de l'Instruction publique une sorte de politique destinée à faire la réclame du gouvernement, et à fournir la preuve que le peuple l'a prise en affection et s'est détourné de l'opposition pour se tourner vers lui. Cette variété se manifeste lorsque le Ministre daigne visiter les écoles et les instituts : on lui prépare alors discours et poèmes, puis l'on envoie des communiqués aux journaux.

Et il existe au Ministère de l'Instruction publique une politique vigilante et calculatrice, qui s'exerce lorsqu'on s'acharne sur un fonctionnaire parce qu'il fut autrefois saadiste de couleur ou constitutionnaliste de tendance. Et il existe au Ministère de l'Instruction publique encore une autre sorte de politique, que je ne nommerai pas et

sur laquelle je ne saurais m'étendre, mais que le Sous-secrétaire, l'ancien Ministre de l'Instruction publique, le Président du Conseil et d'autres personnes, égyptiennes et étrangères, sont en mesure de détailler.

Puis, au Ministère de l'Instruction publique, règne une rivalité entre les hauts fonctionnaires et ceux de rang moyen. Les choses s'arrangent un temps entre le Ministre et le Sous-secrétaire, puis se gâtent entre le Ministre et les adversaires du Sous-secrétaire, qui sont nombreux. Puis les choses se gâtent entre le Ministre et son Sous-secrétaire, et s'arrangent sur l'heure entre le Ministre et les adversaires du Sous-secrétaire. Et ces adversaires du Sous-secrétaire sont eux-mêmes des hauts fonctionnaires et des fonctionnaires de rang moyen. Et si vous demandez ce que font les petits fonctionnaires pendant ce temps, ils courent entre les deux camps, portant le bien et le mal, apportant à chacun ce qui convient et ce qui ne convient pas.

L'été dernier, le Ministre de l'Instruction publique sentit que le bureau du Ministère avait besoin de quelque réforme, et constata une rivalité acharnée entre deux hauts fonctionnaires du Ministère, qui corrompait les affaires du bureau ; il lui vint alors l'idée de séparer les affaires de l'administration de celles de l'enseignement. Cette idée innocente, que le Ministre n'avait formée que pour le bien, n'eut pas plus tôt paru que l'atmosphère du Ministère s'en trouva entièrement corrompue, et il s'ensuivit une guerre acharnée, sourde, véritablement violente, entre les inspecteurs généraux et les inspecteurs généraux adjoints : qui aurait la partie technique, et qui aurait l'administration ? Cette guerre se poursuivit comme une joute : tantôt un parti l'emportait, et les journaux publiaient que tel serait nommé Inspecteur général de l'enseignement ; tantôt l'autre parti l'emportait, et les journaux publiaient que la nomination de tel n'était pas encore décidée, et les petits fonctionnaires du bureau riaient entre eux en lisant ces nouvelles contradictoires.

Quant aux professeurs, aux directeurs et aux inspecteurs, ils continuaient d'accomplir leurs devoirs divers comme ils le pouvaient, sans que personne ne leur prêtât attention, sans que personne ne s'inquiétât d'eux.

Et si les hommes du bureau sont occupés de politique et d'intrigue, et se détournent des affaires de l'enseignement, de quel droit blâme-t-on le professeur, le directeur, l'inspecteur ou l'Inspecteur général si les résultats des examens se révèlent mauvais ? Et quelle est la valeur des

commissions que l'on forme au sein du Ministère ou hors de lui, ou qui soumettent ces hommes lésés à l'interrogatoire et à l'enquête, puis au blâme et à la punition, alors qu'ils sont innocents, sans faute et sans reproche ?!

Je ne prétends pas que notre corps de l'enseignement secondaire atteigne l'idéal de compétence et de soin dans l'accomplissement du devoir ; il en est, hélas, fort loin. Mais il est, en tout cas, le moins digne de blâme et le moins tenu de porter la responsabilité lorsque les résultats des examens se révèlent mauvais.

Il est une autre chose, dont on a beaucoup parlé, mais qui ne recevra jamais son dû, si abondamment qu'on en parle : la faiblesse morale de ceux qui dirigent l'enseignement. Car ces hommes, qui se font la guerre les uns aux autres, se manœuvrent les uns contre les autres, et dont la rancune mutuelle ne cesse de grandir, se craignent les uns les autres à un point étrange ! Et pour cette crainte, ils sacrifient beaucoup de choses qu'un homme ordinaire ne consentirait que rarement à sacrifier.

Je me souviens que, lorsque je fus transféré au Ministère de l'Instruction publique, et que j'y allai irrité contre le Ministre, certaines personnes qui m'avaient témoigné de l'affection, et plus que de l'affection, lorsque mes relations avec le Ministre étaient bonnes, se détournèrent de me rencontrer. Je ne leur en fis pas grief, car j'avais déjà éprouvé leur empressement et leur retrait au gré des changements de ministère. Mais l'un d'eux estima que les rapports entre lui et moi ne pouvaient supporter une telle dérobade ; il prit alors son courage à deux mains — comme disent les Français — et vint me rendre visite dans ma chambre. Il y buvait son café, fumait sa cigarette, et s'engageait dans les affaires du Ministère, lorsque la porte de la chambre s'ouvrit, puis se referma, et le domestique jeta un regard entre-temps, comme s'il voulait savoir qui se trouvait dans la pièce. Mon visiteur s'arrêta alors brusquement, comme poussé violemment à l'arrêt, et dit : « Grands dieux, ils espionnent ceux qui vous visitent ; vous ne me reverrez plus à partir d'aujourd'hui. » Et il disait vrai, car je ne l'ai pas revu depuis, alors que je le voyais souvent ; et je n'ai pas entendu sa voix depuis, alors qu'il me parlait souvent au téléphone — et c'est pourtant l'un des hommes les plus courageux de l'enseignement au Ministère de l'Instruction publique !

Non : l'affaire du Ministère de l'Instruction publique ne se résoudra pas par une enquête, qu'elle soit menée par une commission mixte ou

ordonnée par le Conseil des ministres ou par le Parlement. Le Ministère de l'Instruction publique a besoin de changement, a besoin de naître à nouveau, a besoin d'être quitté par cette génération que Dunlop, al-Maghrabi Pacha et Abd al-Fattah Pacha Sabri ont formée, et d'être remplacé par une génération nouvelle, que ces trois hommes n'ont pas marquée. Ce jour-là, ce ne seront pas seulement les résultats des examens qui s'amélioreront, mais l'enseignement lui-même, dans sa substance, et les mœurs s'amélioreront aussi, et l'Égypte pourra attendre du bien de son Ministère de l'Instruction. Mais avant cela, non.